

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'École Laval le lundi 6 décembre 2021 à 19 h, à laquelle sont présents le maire, monsieur Roch Carpentier, les conseillers messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin et les conseillères mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair et formant quorum sous la présidence du maire. La conseillère madame Mélanie Renaud a motivé son absence.

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2021-12-R12088

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2021-12-R12089

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2021
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
5. Administration
 - 5.1 Tablette - conseil
 - 5.2 Calendrier des séances de conseil pour l'année 2022
 - 5.3 Projet étudiant 2022
 - 5.4 Fonds de réserve – élections
 - 5.5 Salaires 2022
 - 5.6 Rapport Commission Municipale du Québec (CMQ)
 - 5.7 Demande d'aide financière CLE (formation gestion du temps)
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 Fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
8. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 8.1 Activités sportives et culturelles
 - 8.2 Projet pétanque
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Renouvellement du contrat de ménage – bureau, caserne 2022
 - 11.2 Renouvellement du contrat de ménage – gym 2022
12. Développement économique et touristique
13. VARIA
14. Correspondances
15. Autres correspondances
 - 15.1 Lettre de remerciements – Nunavik's Inuit
16. Parole au public et période de questions
17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2021 2021-12-R12090

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2021-12-R12091

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 217 104,88 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	48 378,29 \$
Comptes à payer :	119 158,66 \$
Salaires :	49 567,93 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

5.0 Administration

5.1 Tablette – conseil 2021-12-R12092

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de tablettes pour les membres du conseil du fournisseur Informatique D.L. inc.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 2021-12-R12093

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ces séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui auront lieu à la salle de l'école Laval et qui débiteront à 19h00 est le suivant :

17 janvier
7 février
7 mars
4 avril

2 mai
6 juin
4 juillet
1^{er} août
6 septembre (mardi)
3 octobre
7 novembre
5 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Projet étudiant 2022 2021-12-R12094

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande de deux projets étudiants pour l'été 2022. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Fonds de réserve – élections 2021-12-R12095

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à affecter la somme de 4 000 \$ par année dans un fonds de réserve prévu pour les élections municipales.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.5 Salaires 2022 2021-12-R12096

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de majorer de 2.5% le salaire de tous les employés municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.6 Rapport Commission Municipale du Québec (CMQ) 2021-12-R12097

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de déposer officiellement les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisations rédigés par la Commission Municipale du Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.7 Demande d'aide financière CLE (formation gestion du temps) 2021-12-R12098

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande d'aide financière auprès du CLE concernant de la formation en gestion du temps.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 Fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2021-12-R12099

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gilles Courchaine, appuyée par Linda Lirette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau approuve les dépenses d'un montant de 23 735 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

8.1 Activités sportives et culturelles 2021-12-R12100

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'allouer la somme de 100 \$ par enfant résident de la municipalité, âgé de 0-17 ans pour une inscription à une activité sportive ou culturelle. Il est également résolu qu'une preuve de paiement doit être soumise à la municipalité afin d'effectuer le remboursement de 100 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Projet pétanque 2021-12-R12101

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à élaborer conjointement avec le Club FADOQ de la municipalité un projet pour l'installation d'un jeu de pétanque. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer toute demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour la réalisation du projet.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

11.1 Renouvellement du contrat de ménage – bureau, caserne 2022 2021-12-R12102

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu de renouveler le contrat de ménage avec madame Marcelle Lyrette pour l'année 2022 à raison de 120 \$ aux deux semaines.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Renouvellement du contrat de ménage – gym 2022 2021-12-R12103

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de renouveler le contrat de ménage avec monsieur Jean-Louis Lacelle pour l'année 2022 à raison de 75 \$ aux deux semaines.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Développement économique et touristique

13. VARIA

14. Correspondances

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée 2021-12-R12104

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h14.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Greffière-trésorière